

L'affiliation au Régime Etudiant de Sécurité Sociale est **OBLIGATOIRE** dès votre entrée dans l'enseignement supérieur si vous avez entre 16 et 28 ans. Vous êtes tous concernés, quelle que soit votre nationalité. En cas de non affiliation sans justificatif, votre inscription à l'université pourra être annulée.

Exception : les étudiants ressortissants de l'Espace Economique Européen , détenteurs de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) valable pour toute la durée du séjour

L'année universitaire s'étend du 01/09/17 au 31/08/18

		(né après le 31/08/1998)	(né entre le 01/09/97 et le 31/08/98)	(né entre le 01/09/89 et 30/08/97)
		Vous avez jusqu'à 19 ans dans l'année universitaire	Vous avez 20 ans dans l'année universitaire	Vous avez de 21 à 28 ans dans l'année universitaire
Régime du parent couvrant l'étudiant	Salariés et assimilés	<i>Salarié du privé, praticien ou auxiliaire médical conventionné, agent des collectivités territoriales, fonctionnaire, exploitant ou salariés agricole, Banque de France, ouvrier d'Etat, magistrat, Caisse des dépôts, artiste auteur, CCI de Paris, demandeur d'emploi, frontalier Suisse, Comédie Française, Théâtre National de l'Opéra.</i>		
		Affiliation obligatoire Gratuite	Affiliation obligatoire Payante	Affiliation obligatoire Payante
	Travailleurs non salariés ou dépendant d'un régime spécifique	<i>Artisan, commerçant, profession libérale, EDF, GDF (engie), RATP, mines, militaire, clerc et employé de notaire, régime des cultes, Sénat, fonctionnaire international, frontalier Allemagne , Belgique, Luxembourg, CFE.</i>		
		Pas d'affiliation	Affiliation obligatoire Payante	Affiliation obligatoire Payante
	Autres régimes	<i>Assemblée Nationale, Marine marchande, Grand port de Bordeaux.</i>		
		Pas d'affiliation	Pas d'affiliation	Affiliation obligatoire Payante
Cas particuliers	SNCF	Pas d'affiliation	Pas d'affiliation	Pas d'affiliation
	Etudiants étrangers EEE *	Pas d'affiliation : sur présentation de la carte européenne d'assurance maladie valable pour l'année *		
	Etudiants étrangers hors EEE	Affiliation obligatoire et gratuite jusqu'à 20 ans dans l'année universitaire et payante au delà		
	Etudiants salariés (ou ayant droit d'un conjoint salarié)	vous êtes dispensé(e) de l'affiliation à la Sécurité sociale étudiante <u>si</u> votre contrat couvre sans interruption toute l'année universitaire (du 01/09/17 au 31/08/18) à raison de 150h par trimestre ou 600h par an.		

*** Attention les titulaires Français de la carte européenne d'assurance maladie ne sont pas dispensés d'affiliation (payante ou gratuite)**

TOUTE SITUATION DE NON AFFILIATION DOIT FAIRE L'OBJET D'UN JUSTIFICATIF VALABLE POUR L'ANNEE